

Le mot de Daniel Turp



3 octobre 2011
(N° 2011-35)

**La bataille du 1420, boulevard Mont-Royal...
avec un concert-bénéfice le 7 novembre 2011**



1420, boulevard du Mont-Royal
(ancien Mont-Jésus-Marie)

Le travail de défense du patrimoine, et en particulier du patrimoine religieux, dans lequel je suis engagé avec les membres du [Rassemblement pour la sauvegarde du 1420, boulevard Mont-Royal](#) se poursuit. Le Conseil d'administration se réunira demain à 17 h et fera le point sur les actions en cours. Celles-ci prendront d'ailleurs une nouvelle dimension avec l'organisation d'un concert-bénéfice le lundi 7 novembre 2011 à 19 h 30 visant à rassembler des fonds destinés à couvrir les frais de la poursuite intentée contre la Ville de Montréal. Ce concert aura lieu à la Chapelle historique du Bon-Pasteur (100, rue Sherbrooke Est à Montréal) et permettra d'entendre le jeune pianiste Jean-Philippe Sylvestre.

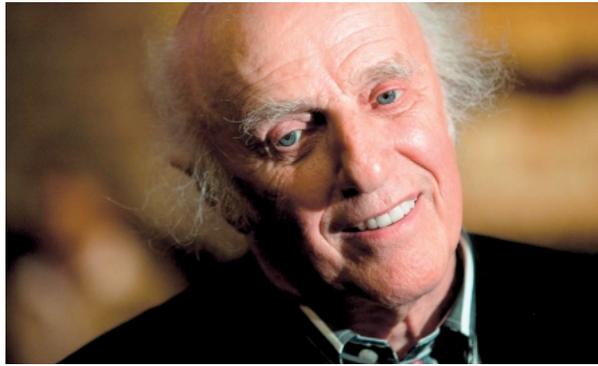


Jean-Philippe Sylvestre

Celui-ci présentera un programme d'œuvres de Bach, Beethoven, Liszt et Balakirev et j'espère que sa performance comblera les mécènes du patrimoine dont vous serez, je l'espère, comme il avait impressionné un critique musical au lendemain de sa prestation avec l'Orchestre métropolitain au Théâtre de la Verdure le 7 juillet dernier : « Après avoir dit quelques mots sur les oeuvres, Nézet-Séguin invita Jean-Philippe Sylvestre à jouer la *Rhapsodie sur un thème de Paganini* de Rachmaninov. En chemise rouge vif, le jeune pianiste traversa les 24 variations avec une technique éblouissante, une main tour à tour puissante et caressante, et une réelle imagination. » (Claude Gingras, *La Presse*, 8 juillet 2011).

Le prix du billet est de 75 \$. Je vous invite réserver une place auprès de moi, par courriel (d@nieltuprqc.org) ou téléphone (514-343-6118) directement et dès maintenant, car la Chapelle historique du Bon-Pasteur, comporte à peine 100 places et elles s'envolent !

Des retrouvailles avec Gilles Vigneault...le poète du pays !

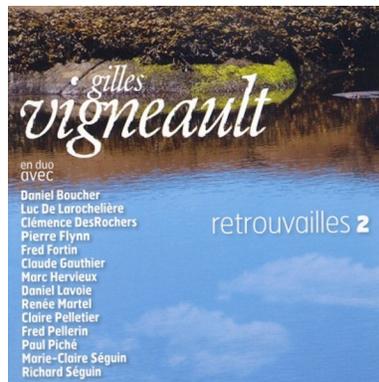


Gilles Vigneault

Photographie : François Pesant, *Le Devoir*

En milieu de semaine, et après avoir bien bossé sur mes articles et préparé mes cours de la semaine, j'irai entendre et voir notre grand poète national Gilles Vigneault au Théâtre Gesù. Accompagné par le pianiste Daniel Thouin, celui-ci s'y produira 50 ans, jour pour jour, après son premier récital de chant le 5 octobre 1961. Pour m'y préparer, j'ai acheté le nouveau disque qu'il vient de faire paraître sous le titre Retrouvailles 2 où il chante en duo avec 14 autres artistes du Québec et dont vous pouvez écouter des extraits sur un poste d'écoute en cliquant [ici](#). Et vous pouvez aussi lire un bel article (Sylvain Cormier, « [Gilles Vigneault- Une vie debout, devant nous](#) », *Le Devoir*, 1^{er} et 2 octobre 2011, p. E-1 et 8) qui est consacré à celui qui nous a fait cadeau de [Gens du pays](#) et à cet homme de convictions qui croit toujours à 82 ans (il en aura 83 le 27 octobre prochain) à l'indépendance du Québec, comme le démontre son nouveau disque qui commence avec *Gens du pays* (avec Daniel Boucher) et se termine avec *Il me reste un pays* (avec Richard Séguin).

Pour lire le texte intégral du présent mot et avoir des nouvelles de la conférence donnée par Benoît Pelletier sur le thème « **30 ans après...le rapatriement de la Constitution du Canada** », vous pouvez cliquer [ici](#).



Des vues très critiques de Benoît Pelletier sur le Renvoi relatif à la résolution pour modifier la Constitution du Canada

Inaugurant la série de conférences de l'[Association québécoise de droit constitutionnel](#) sur le thème « *30 après...le rapatriement de la Constitution du Canada* », le professeur [Benoît Pelletier](#) s'est montré très critique de l'avis du 28 septembre 1981 dans le [Renvoi relatif à la résolution pour modifier la constitution du Canada](#). Dans une fine analyse de l'avis des juges de la Cour suprême du Canada, il a déclaré que la convention constitutionnelle voulant qu'une modification constitutionnelle ne requière qu'un degré substantiel de consentement des provinces avait été inventée de toutes pièces par la Cour et qu'elle ne reposait sur aucun précédent. Il a conclu que cet avis avait contribué à l'isolement du Québec et j'ai rappelé que nous étions d'accord sur cette question, comme l'avait révélé l'article publié le jour de la conférence un quotidien montréalais sous la plume de Joël-Denis Bellavance « [« Les 30 ans d'un renvoi historique- Le 28 septembre 1981, Pierre Trudeau a obtenu l'autorisation de rapatrier la Constitution »](#) *La Presse*, 28 septembre 2011.

